



INTERDICTION DE L'ÉGLISE - 1733-1734

Le 3 décembre 1733, une visite de l'église de Balignicourt, succursale de Donnemont, est organisée pour constater son état.

Après lecture du procès-verbal qui en résulte l'évêque rend son ordonnance le 15 décembre.

L'église a besoin de réparations très urgentes. Deux arcs boutants sont presque en ruine, ainsi que les fondations derrière le sanctuaire. Les volées et ramées des collatéraux sont entièrement à jour. La couverture et moitié des gouttières ou chanlattes le long du chœur et des chapelles sont totalement fracassées. Une voûte contigüe au chœur est en partie tombée, le reste menace de suivre. Tout est étayé de tous côtés. Le pilier qui la soutient est calciné. Il y a plusieurs trous dans la voûte exposant la structure aux intempéries. Au premier dégel, tout pourrait s'effondrer.

Il est impossible de continuer de faire le service divin dedans. La vie des fidèles y est en danger.

Il faut terminer rapidement le procès entre les gros décimateurs et les habitants au sujet des réparations nécessaires.

En attendant les travaux, l'église est interdite. Les habitants devront aller entendre la messe à Donnemont dont Balignicourt est succursale.

Une nouvelle visite est faite cinq mois après.

Les réparations les plus urgentes ont été faites, ce qui permet de célébrer à nouveau le service divin sans danger.

La couverture et la voûte ont été réparées. « *Les fenêtres de la chapelle collatérale sont assez bien fermées* ».

L'interdit est levé le 24 mai 1734, le curé a la permission de faire ses offices. Il est néanmoins conseillé vivement aux paroissiens d'effectuer les autres travaux qui sont en contestation entre les gros décimateurs et eux.

